

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 11/07/11

CONSEIL GENERAL DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20110701-54789-DE-1-1_0

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 1 juillet 2011

SECTEUR ENSEIGNEMENT COLLÈGES PRIVÉS SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION : TRANSPORTS JEAN MONNET, APPARIEMENTS

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M. PIERRE LEQUILLER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 23 juin 2006 décidant d'un partenariat en faveur des collèges et établissements internationaux avec l'association Jean Monnet,

Vu la délibération du Conseil Général en date du 31 mars 2011 confirmant la délégation à la Commission Permanente (article 118 et article 182),

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

I- Appariements

Décide l'attribution d'une subvention de 2 000 € au collège privé Sainte-Thérèse situé au Mesnil Saint-Denis, organisant un appariement avec les Etats-Unis, au titre de l'année 2010/2011.

Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 65 articles 6574 (collèges privés) du budget départemental 2011.

II. Dotation globale de fonctionnement

Décide d'attribuer les dotations complémentaires de fonctionnement aux deux établissements suivants :

300 € au collège Blanche de Castille situé au Chesnay

300 € au collège Mercier Saint-Paul situé à Meulan

Dit que ces dépenses d'un montant de 600 € seront réglées par prélèvement sur les crédits inscrits au chapitre 65 article 65512 du budget départemental 2011.